

Introduction (encadré)

Dans le cadre du dossier "Environnement et sécurité" qui constituait le thème central de son deuxième numéro, ECODECISION a publié un article de Gwynne Dyer intitulé "Guerre environnementale dans le Golfe". M. Dyer y présentait un certain nombre de réflexions sur cette guerre et notamment sur les questions juridiques qu'elle avait soulevées. Depuis un an ces questions ont fait l'objet de multiples initiatives visant à assurer une meilleure protection de l'environnement en période de conflit armé. Il nous a par conséquent paru utile de donner la parole à un juriste pour exposer les éléments principaux du droit international applicable en la matière et faire le point sur les efforts déployés à ce jour pour en accroître l'efficacité.

I - L'utilisation de l'environnement comme instrument de guerre au Koweït occupé

Les faits

Les attaques perpétrées contre l'environnement au Koweït par Saddam Hussein ont été largement documentées.¹ Rappelons simplement que les dommages causés par les déversements de pétrole ont été considérablement atténués par l'effet combiné de l'évaporation, du climat et de la dégradation naturelle, ainsi que par la capacité d'absorption de l'environnement du Golfe.² En revanche, la mise à feu des installations pétrolières a provoqué une véritable catastrophe, dépassant tout ce que le monde pétrolier avait connu en cent trente ans d'existence³ et posant un problème écologique sans précédent.⁴

Ces événements tragiques étaient le fruit d'un geste délibéré, d'une agression écologique, plutôt que d'un accident, d'une catastrophe naturelle ou même des dommages incidents d'une action militaire. C'est pourquoi ils ont profondément choqué l'opinion mondiale. Comme l'illustrèrent les déclarations de dirigeants politiques,⁵ il semblait largement admis à l'époque que, si de